

Madame et Monsieur les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les invité-e-s, en vos titres, fonctions et qualités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères membres de l'Association Soroptimiste Jura,

Les chiffres sont froids et inquiétants :

- En 2020, en Suisse, la police a enregistré plus de 20'000 (20'123) infractions relevant des violences domestiques ; 28 personnes ont perdu la vie et il y a eu 61 tentatives d'homicide. On estime par ailleurs que 27'000 enfants sont concernés chaque année par ce type de violences.
- Dans le Jura, pendant la même période, aucun homicide ou tentative d'homicide n'a été commis. Par contre, les violences domestiques ont augmenté de 46% ! Et les infractions contre l'intégrité sexuelle ont progressé de 15%.
- Une étude récente de l'Institut Sotomo, commandée par la Fédération solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein (DAO) et publiée le 9 novembre 2021, montre que 42% de femmes disent avoir déjà subi des violences au sein de leur couple, de même que 24% d'hommes (Le Temps, 10.11.2021). Les femmes âgées de 26 à 45 ans sont le plus souvent concernées par ces violences.  
D'autre part, près de 40% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient déjà suspecté cette forme de violence dans leur voisinage immédiat.  
80% des personnes interrogées estiment que la politique doit en faire plus.

Pourtant, les autorités politiques et publiques ne sont pas restées les bras croisés en observant cette tendance effarante à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.

Pour ne citer ici que les exemples les plus importants et sans prétendre être exhaustive, vu le temps qui m'est imparti :

- La Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) est entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Dans son programme de législature 2019-2023, le Conseil fédéral a fait de la lutte contre la violence de genre un des axes principaux de la Stratégie Egalité 2030.
- Le 30 avril de cette année, une feuille de route définissant des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul a été signée par la Confédération et les cantons. Parmi ces mesures, citons le projet-pilote de mise à disposition d'un bouton d'alarme pour les victimes, ainsi que la mise en place d'un numéro d'appel central fournissant une aide 24h sur 24.
- Des lacunes ont notamment été identifiées en ce qui concerne la gestion des menaces, qu'il faut être en mesure de détecter à temps pour prévenir des actes de violence.

La LF sur l'amélioration de la protection des victimes de violence est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La disposition du Code civil relative à la surveillance des décisions d'interdiction géographique ou de contact entrera pour sa part en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le canton du Jura n'est pas en reste :

- Un plan d'action cantonal de lutte contre les violences a été adopté, qui comprend 7 axes d'intervention, parmi lesquels un projet de loi cantonale de lutte contre les violences domestiques, projet qui devrait faire l'objet d'un message au Parlement à l'automne 2022.

- Le Bureau de la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes mène des campagnes essentielles de prévention et de sensibilisation auprès des écoles et du public. Il assure également une permanence téléphonique joignable les jours ouvrables.
- La Déléguée à l'égalité préside par ailleurs depuis 2001 le Groupe coordination violence (groupe d'expertes).

On peut certes toujours en faire plus, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières à disposition dans cette lutte permanente contre la violence domestique et les violences contre les femmes.

Une meilleure coordination est par ailleurs indispensable entre les différents et nombreux acteurs publics et privés (personnes, ONG, institutions, etc.) qui interviennent dans ce domaine.

Mais c'est aussi à chacune et chacun d'entre nous d'être plus attentive et attentif à ce qui se passe dans notre environnement familial et dans notre voisinage, pour être en mesure d'écouter et de venir en aide aux victimes de violences domestiques.

La section jurassienne des Soroptimistes soutient le projet « Hors coups » en faveur de la protection et du bien-être des enfants dans des maisons d'accueil de femmes. (On sait par ailleurs que le nombre de places dans ces maisons d'accueil est insuffisant et souffre de fortes disparités régionales.)

Par son action, qui durera jusqu'au 10 décembre (journée des droits de l'Homme), cette section contribue de manière artistique et poétique à sensibiliser la population jurassienne à cette cause importante.

Qu'elle en soit remerciée !

Anne Seydoux-Christe, ancienne conseillère aux Etats